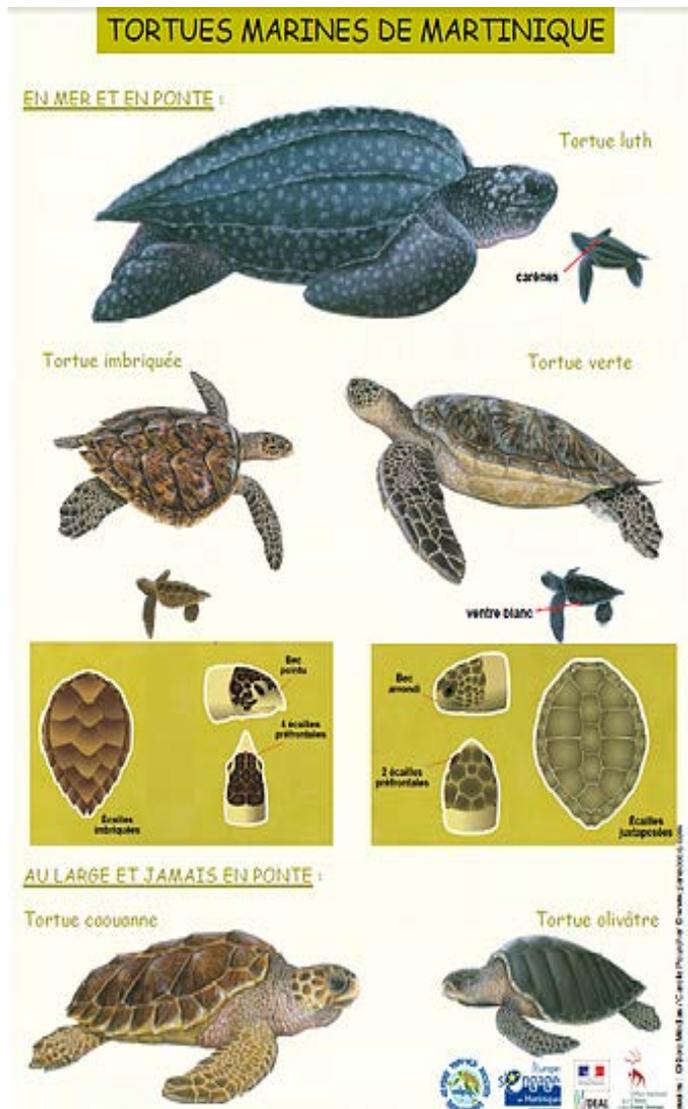


LES TORTUES MARINES DE MARTINIQUE

Sur les 7 espèces connues de tortues marines (dont TOUTES sont protégées), 5 sont représentées aux Antilles, dont les 3 plus courantes sont la **tortue verte**, la **tortue luth** et la **tortue imbriquée**.



ON OBSERVE, ON ADMIRE...

ON NE TOUCHE PAS !

EN MER : ne la poursuivez pas, ne la touchez pas, pas de mouvements brusques, restez immobile quand elle remonte à la surface.



SUR LA PLAGE :

La ponte : entre Mars et Octobre, chaque plage en Martinique peut être un lieu de ponte, souvent la nuit, mais parfois le jour. Gardez une distance de 10m au moins pour ne pas la déranger, ne l'éclairiez pas et ne la touchez pas. Tout cela pourrait la désorienter et l'obliger à quitter la plage sans pondre, tout en se fatiguant beaucoup !

L'éclosion des oeufs : assister à ce spectacle est une chance rare, il ne faut surtout pas intervenir et laisser les bébés tortues gagner seuls la mer, **SANS LES ECLAIRER** et **PAS DE FLASH PHOTO !** Mais vous pouvez les aider en les protégeant des prédateurs (chiens, crabes, oiseaux), en imposant un périmètre de sécurité et en débarrassant les obstacles jusqu'à la mer (algues, sargasses...)



Vous trouvez une tortue blessée, désorientée, morte ?

Appelez le Réseau Tortues Marines au **0696 234 235**, les pompiers (18) ou les gendarmes (17)

Témoin d'un braconnage ou de malveillance ?

Appelez ou faites un SMS au **0696 276 627** ou au **0696 848 498**

Réseau Tortues Marines Martinique : <http://www.tortuesmarinesmartinique.org/>

